

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ

La Président de Limoges Métropole

du 25 octobre 2025

Portant délégation de signature à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle services et environnement, **Mme Marie CROUZOULON** Directrice, **Mme Audrey HUSSON** Directrice, **M. Cyril BRUNIE** Directeur, **Mme Lydie MANUS** Directrice et **Mme Juliette DOITEAU** Directrice.

VP 2766

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 551-4 et L 552-30

M la délibération n°12 du 27 avril 2025 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle services et environnement à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOULON assure les fonctions de Directrice du pôle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice de l'entretien au sein du Pôle services et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directrice des ressources humaines au sein du Pôle services et environnement.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 551-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle services et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle services et environnement ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle services et environnement ;
- Tout bon de commande, y compris sous le régime RNCDE, toutes conditions générales d'achat et tous autres documents de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle services et environnement ;

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, à Mme Marie CROUZOULON, Mme Audrey HUSSON, Mme Lydie MANUS, Mme Juliette DOITEAU, Directrices, M Cyril BRUNIE et M David DRIEUX, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 7 Novembre 2025

 **27466.pdf**
(.pdf, 160,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

